

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

### Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 19 octobre 2023

Présents : Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD (sortie à 19h05 et retour à 19h11), André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Daniel VITTE.

Excusés : Benjamin GASTALDELLO, Jacqueline GUICHARD (sortie à 19h05 et retour à 19h11), Corinne MAGNIN.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Valérie ARGOUD, Danielle BISILLON, François BOUCLY, Alain COURBOU, Jacques GARNIER, Max GAUTHIER, José RODRIGUES (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h57), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h57).

Pouvoirs : Catherine ANGELIN donne pouvoir à Michel SERRANO, Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Céline REVOL, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Laurent MICHEL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Frédéric LELONG donne pouvoir à Bernard BADIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Cédric MILANI, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN.

## SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
INFORMATIONS .....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
PRÉCISION A L'ORDRE DU JOUR .....	3
DÉLIBÉRATIONS .....	4
1. DIRECTION GENERALE.....	4
Direction générale.....	4
2. RESSOURCES .....	4
Administration générale.....	4
Ressources Humaines .....	6
Stratégie financière .....	7
Systèmes d'informations.....	8
3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL .....	8
Développement économique .....	8
Habitat .....	11
Tourisme, PDIPR.....	14
4. VIE LOCALE .....	14
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention .....	14
QUESTIONS DIVERSES.....	16
Prochaine réunion du Conseil communautaire .....	16
Dates des prochaines commissions communautaires .....	16
Questions diverses.....	16

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h38 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

## APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**37 présents et 12 pouvoirs**

## INFORMATIONS

Bernard BADIN informe de la tenue des élections municipales partielles complémentaires à Granieu à la suite du décès de M. Raymond COQUET, et de l'élection d'un nouveau maire. Il félicite Mme Chantal HUGUET qui a été élue maire et sera également conseillère communautaire titulaire. Eric JALLUT, élu 1<sup>er</sup> adjoint, sera conseiller communautaire suppléant.

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Philippe LATOUR.

## PRÉCISION A L'ORDRE DU JOUR

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le retrait du projet de délibération :

3.17 Attribution de subvention à l'association « A l'Humosphère » pour le festival « Autour du Pisé »

Vincent DURAND explique que l'association a dressé un bilan à l'équilibre pour l'organisation du festival « Autour du Pisé », sans la subvention de la Communauté de communes.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. DIRECTION GENERALE

#### Direction générale

Projet de délibération 1.1 : Signature de la convention pour l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2024/2028 - Commune de La Tour du Pin (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Vincent DURAND ajoute qu'il y a un engagement financier très fort de la part de la commune de La Tour du Pin. De nombreuses actions sont mises en place pour lutter contre la vétusté et la vacance des logements.

Claire DURAND indique qu'il s'agit d'un projet important, avec en hyper-centre 26% de logements vacants, et un manque important de logements T2. Il s'agit également d'accompagner les propriétaires pour d'éventuels travaux afin de faire correspondre au mieux l'offre et la demande de logements.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le projet de convention d'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et tous les documents annexés.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

**Arrivée de Géraldine STIVAL avec le pouvoir de José RODRIGUES à 18h57. Le quorum est modifié.**

### 2. RESSOURCES

#### Administration générale

Projet de délibération 2.1 : Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein de l'EPAGE de la Bourbre

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein de l'EPAGE de la Bourbre, les autres délégués étant inchangés.

**Délégué suppléant** : Jean-Michel GRILLET (La Tour du Pin)

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.2 : Modification n°3 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- procéder à la désignation d'un délégué suppléant, pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT), les autres délégués étant inchangés.

**Délégué suppléant** : Chantal HUGUET (Granieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Modification n°4 des représentants de la Communauté de communes au sein du SYCLUM

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- procéder à la désignation de deux délégués suppléants, pour représenter la Communauté de communes au sein du SYCLUM, les autres délégués étant inchangés.

**Délégués suppléants** : Chantal HUGUET (Granieu)  
Emmanuel EGLAINE (St Clair de la Tour)

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein de TERRAVAL'D

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- procéder à la désignation d'un délégué titulaire, pour représenter la Communauté de communes au sein de TERRAVAL'D, les autres délégués étant inchangés.

**Délégué titulaire** : Chantal HUGUET (Granieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.5 : Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration du Lycée Pravaz à Pont de Beauvoisin

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- procéder à la désignation d'un délégué suppléant, pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration du Lycée Pravaz à Pont de Beauvoisin, le délégué titulaire étant inchangé.

**Délégué suppléant** : Chantal HUGUET (Granieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

*Sortie de Jacqueline GUICHARD à 19h05, le quorum est modifié.*

## Ressources Humaines

Projet de délibération 2.6 : Créations de postes – octobre 2023

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Il informe également du recrutement par mobilité interne d'un chargé de prévention, poste vacant depuis plusieurs mois.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la création des postes suivants :

- Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Adjoint du patrimoine territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- 1 poste du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à temps complet,
- 2 postes du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.7 : Recrutement par contrat « Parcours, Emploi et Compétences (PEC) »

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de retenir le principe du recours aux contrats d'accompagnement dans l'emploi, parcours, emploi et compétences, en fonction des besoins identifiés dans les services.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

***Retour de Jacqueline GUICHARD à 19h11, le quorum est modifié.***

Projet de délibération 2.8 : Remboursement des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liées à une mission

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- retenir le principe d'un remboursement aux frais réels des frais de repas et d'hébergement effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite des plafonds maximum,
- de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

## Stratégie financière

Projet de délibération 2.9 : Attribution des fonds de concours pour l'année 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de valider le montant des fonds de concours 2023 tel que présentés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

## Systèmes d'informations

Projet de délibération 2.10 : Adhésion à la plateforme Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE demande si le fait d'adhérer à ce réseau d'achats va léser des entreprises du territoire.

Laurent MICHEL répond par la négative car dans le cas d'appels d'offres, il s'agit d'entreprises qui ne sont pas du territoire, ou n'ont pas les compétences pour répondre à l'ensemble de nos besoins.

Bernard BADIN rappelle qu'il s'agit d'une première étape dans les objectifs de la collectivité, d'optimiser les achats, notamment pour voir les économies possibles sur les coûts de fonctionnement de la collectivité.

Céline REVOL remarque le coût de l'adhésion et demande si ces 2 100 € peuvent vraiment être une économie par rapport au matériel que la collectivité va acheter.

Daniel VITTE apporte une réponse en tant que Président de la CAO, et indique que lors de la dernière attribution de matériel de photocopieurs, le coût total était très important. Une adhésion comme celle-ci peut donc faire diminuer les coûts pour la collectivité.

Laurent MICHEL ajoute qu'effectivement avec le renouvellement du parc informatique important de la collectivité, l'économie sera considérable.

Bernard BADIN ajoute qu'un travail a été fait au niveau des services, et qui confirme la bonne décision de cette adhésion.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la centrale d'achats publics RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers),
- de valider le paiement de la cotisation annuelle pour un montant de 600 € pour 2023,
- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au lot 1 du marché 2021-047,
- de valider le paiement du montant de la cotisation annuelle pour ce lot et s'élevant à 1 500 € pour 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

### 3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Cession d'un terrain à la SCI TALELOOK pour la société FER ET DEFAIRE sur la ZA La Corderie à Saint Clair de la Tour (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la cession de la parcelle cadastrée AC 253 pour partie, lot 7, sur une surface d'environ 1 410m<sup>2</sup> sur la commune de Saint Clair de la Tour, ZA La Corderie, à la SCI TALELOOK pour la société FER ET DEFAIRE, représentée par Monsieur Eddy MAY, gérant ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 84 600 € HT (TVA EN SUS), sous réserve de la validation des esquisses par les élus,
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires,
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire,
- dire que la demande du permis de construire devra être déposée deux mois au maximum après la signature du compromis de vente,
- dire que l'acquéreur devra avoir terminé les travaux dans un délai de deux ans à dater de l'arrêté d'obtention du permis de construire,
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Echange de parcelles entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la société I WOOD LOVE (SCI DDMG) sur la ZAC de la Corderie à Saint Clair de la Tour

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'échange de la parcelle AC 245 de 140 m<sup>2</sup> appartenant à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné avec la parcelle AC 240 de 140 m<sup>2</sup> appartenant à la SCI DDMG, sur la ZAC de la Corderie à Saint Clair de la Tour.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Acquisition de parcelles à la commune de Saint Jean de Soudain sur la ZA le Chapelier à Saint Jean de Soudain

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle AC 972 pour 834 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle AC 973 pour une contenance 1 239 m<sup>2</sup> à la commune de Saint Jean de Soudain.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Acquisition de parcelles à Madame SERPINET Mauricette sur la ZA de Massot à Biol

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles C544 de 361 m<sup>2</sup> et C545 de 38 m<sup>2</sup> issues de la parcelle C92 sur la ZA de Massot à Biol, appartenant à Madame SERPINET Mauricette.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.5 : Création d'une servitude de tréfonds sur la parcelle AD 649 sise ZA Etang de Charles, Les Abrets en Dauphiné (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD fait remarquer que le cabinet de géomètres ISAGEO se situe à Pont de Beauvoisin Savoie et non Isère.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la servitude de tréfonds d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle AD 649 au profit de la parcelle AD 464, propriété de Monsieur Denis ARGOUD.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL BS AUTO

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention allouée à la SARL BS AUTO, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.7 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL OPTIQUE PIRON

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL OPTIQUE PIRON dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

### Habitat

Projet de délibération 3.8 : Subvention pour la réhabilitation de 8 logements sociaux – La Chanaz, Granieu – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 16 000 € à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la réhabilitation de 8 logements sociaux - La Chanaz, Granieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.9 : Subvention pour la réhabilitation de 30 logements sociaux – Le Château, Chimilin – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 60 000 € à la Société Dauphinoise de l'Habitat pour la réhabilitation de 30 logements sociaux - Le Château, Chimilin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.10 : Subvention pour la réhabilitation de 19 logements sociaux – Le Guinet, Dolomieu – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 38 000 € à la Société Dauphinoise de l'Habitat pour la réhabilitation de 19 logements sociaux - Le Guinet, Dolomieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.11 : Subvention pour la réhabilitation de 13 logements sociaux - Le Vinard, Dolomieu - Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 26 000 € à la Société Dauphinoise de l'Habitat pour la réhabilitation de 13 logements sociaux - Le Vinard, Dolomieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.12 : Subvention pour la réhabilitation de 20 logements sociaux - Les Bleuets, Biol - Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 40 000 € à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la réhabilitation de 20 logements sociaux - Les Bleuets, Biol. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.13 : Garantie d'emprunt l'Exclusif, La Tour du Pin - Alpes Isère Habitat - Acquisition en VEFA de 6 logements sociaux (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 427 825,80 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 713 043,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente,
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.**

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.14 : Garantie d'emprunt Les Pointes, Les Abrets en Dauphiné – Société Dauphinoise pour l'Habitat – Acquisition en VEFA de 16 logements sociaux (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 1 173 417,60 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1 955 696,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente,
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.15 : Subvention 2023 au Conseil Habitat Jeune de la Mutualité Française Isère sur les activités menées en 2022 (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le versement pour l'année 2023 de la subvention du Conseil Habitat Jeunes pour un montant de 2 000 € basée sur les activités menées en 2022.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.16 : Modification des modalités d'attribution des logements sociaux réservés : passage à la gestion en flux (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le nouveau dispositif de réservation des logements locatifs sociaux conformément aux dispositions réglementaires définissant la gestion en flux des attributions,
- d'accepter le principe de conclure des conventions de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès des bailleurs sociaux implantés sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.17 : Attribution de subvention à l'association « A l'Humosphère » pour le festival « Autour du Pisé » (avec pièces jointes)

***Projet de délibération retiré.***

## Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 3.18 : Taxe de séjour - Modification du champ d'application et confirmation du maintien des tarifs

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'instaurer la catégorie « auberges collectives » selon les modalités définies dans la délibération,
- d'appliquer les tarifs énoncés dans la délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

## 4. VIE LOCALE

### Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Projet de délibération 4.1 : Familles Rurales de l'Isère – Grain d'Aile : versement de la subvention 2023

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter de verser à Familles Rurales de l'Isère, au titre du LAEP Grain d'Aile, le montant de 3 649,03 euros, correspondant au reversement de la prestation de service du Contrat enfance jeunesse pour l'année 2022 et du déficit de l'exercice constaté.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Versement de l'acompte n°2 aux ALSH du territoire

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le versement de l'acompte n°2 tel que présenté dans la délibération.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.3 : Convention d'attribution de subvention de fonctionnement provisoire dans l'attente de la contractualisation définitive pour la période 2023-2027 avec la crèche associative Les Mini-Pouces (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution provisoire avec la crèche Les Mini-Pouces pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Convention d'attribution de subvention de fonctionnement provisoire dans l'attente de la contractualisation définitive pour la période 2023-2027 avec la crèche associative L'Arche des Ouistitis (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution provisoire avec la crèche L'Arche des Ouistitis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

## QUESTIONS DIVERSES

### Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

**Le jeudi 14 décembre 2023 à 18h30 (initialement prévue le 7 décembre 2023)**

### Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRE	LIEU
Développement durable et Mobilités	Lundi 6 novembre	18h00	Salle du Club de l'amitié - Chimilin
Stratégie financière, patrimoniale et systèmes d'information	Lundi 13 novembre	18h30	Siège-Salle du Conseil
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 20 novembre	18h00	Siège-Salle du Conseil
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Mardi 21 novembre	19h30	Siège-Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 27 novembre	18h30	Siège-Salle du Conseil
Urbanisme et habitat	Mardi 28 novembre	18h00	Siège-Salle du Conseil
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 29 novembre	18h00	Siège-Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 13 décembre	18h00	Siège-Salle du Conseil
<b>AUTRES</b>			
Conférence des Maires	Jeudi 7 décembre (initialement prévue le 30 novembre)	18h00	Siège-Salle du Conseil
Rencontres territoriales	Mardi 7 novembre	18h30	Salle des fêtes de Montagnieu
	Mercredi 8 novembre	18h30	Salle des fêtes de Saint Ondras
	Jeudi 9 novembre	18h30	Salle d'animation rurale de La Bâtie Montgascon
	Mardi 14 novembre	18h30	Salle des fêtes de Sainte Blandine

### Questions diverses

Michel CLEYET-MERLE informe avoir reçu le rapport des interventions concernant le frelon asiatique. Il indique avoir appelé fin septembre, mais que le budget était épuisé. Il demande s'il est possible de revoir le montant alloué à cette opération, ou bien de prévoir une communication auprès des habitants.

Bernard BADIN confirme l'augmentation importante de l'identification de nids de frelons asiatique. Le montant alloué a déjà été augmenté une première fois, mais il faut en effet que la Commission concernée puisse travailler sur le sujet afin de faire des propositions au Conseil communautaire.

La séance est levée à 20h16.

*Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 14.12.2023*

*Publié le 10.01.2024*

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Philippe LATOUR